

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025

Date de réception de l'AR: 28/03/2025

009-210902490-DE_006_2025-DE

A G E D I

République Française
Département : ARIEGE
Arrondissement : Pamiers
ROQUEFIXADE - Commune

Séance du samedi 08 février 2025

Délibération N° DE_006_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
9	7	7
Date de la convocation : 04/02/2025		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le huit février deux mille vingt-cinq, à 10 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du conseil), sous la présidence de Michel Sabatier.

Présents : Michel Sabatier, Amandine Rauzy, Jean-Barthélémy Maris, Paul Perilhou, Jacques Rivière, Eveline Authié, Dominique Dumons

Représentés :

Absents et Excusés : Nicolas Connord, Marc Vallve

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Jacques Rivière est nommé à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Abattage d'un cyprès au cimetière

Le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire et urgent d'effectuer des travaux d'abatage d'un cyprès au cimetière.

En effet, cet arbre, d'une taille respectable s'incline de plus en plus et devient un réel danger, d'autant plus que deux caveaux doivent être creusés de part et d'autre du tronc, ce qui mettra en mal les racines fragilisant ainsi sa stabilité.

Il explique que les entreprises de démontage et d'évacuation se proposent d'intervenir courant avril vu l'urgence de la situation.

Le Maire propose les devis suivant :

- Pour l'abatage : **LES CHARMES D'AUNAC** pour un montant HT de 4 930.00 €
soit un TTC de 5 916.00 €.

- Pour l'évacuation : **SAS GP TERRASSEMENT** pour un montant HT de 1 700.00 €
soit un TTC de 2 040.00 €.

MONTANT TOTAL DES TRAVAUX : 6 630.00 € HT soit 7 956.00 €.

Le Maire fait également part de la nécessité de procéder aux demandes de subvention FDAL et DETR et propose le plan de financement ci-dessous :

DETR cas d'urgence	25 %	1 657.50 €
FDAL cas d'urgence	30 %	1 989.00 €
AUTOFINANCEMENT	45 %	2 983.50 €

TOTAL RECETTES : 6 630.00 € HT

DE_006_2025

Date de transmission de l'acte: 28/03/2025

Date de réception de l'AR: 28/03/2025

009-210902490-DE_006_2025-DE

AGEDI
Sur cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE l'abatage d'un cyprès au cimetière ;

APPROUVE les deux devis pour un montant total de

APPROUVE le plan de financement,

AUTORISE le maire à inscrire ces travaux au budget,

AUTORISE le maire à signer tout document relatif à ces travaux.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Michel Sabatier
Président de séance

Jacques Rivière
Secrétaire de séance

